

Département du **BAS-RHIN**

COMMUNE

Arrondissement de **SAVERNE**

DE

OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : **15**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en fonctions : **15** **Séance ordinaire du 3 octobre 2008 - Ouverture à 20h00** **Convocation envoyée le 19 septembre 2008**

Conseillers présents : **15** Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

REICHERT Jean - Maire délégué, FINCK Charles 1^{er} Adjoint, SCHINI Thierry- 2^{ème} Adjoint,
BALTZER Jean-Jacques -3^{ème} Adjoint

FILLIAU Elfriede	DENNI Tania	DUPLESSIX Nicole
BURCKEL Damien	ABT Viviane	WICK Michel
EIDMANN Fredy	BERGMANN Philippe	
DURRMEYER-ROESS Céline	KAUFFMANN Rodolphe	

Absent(s) excusé (s)
0

Absent(s) non excusé (s)

Membres présents
4

Membres de la commission consultative présents : Madame et Messieurs
JANN Marlyse, KLOTZ Christophe, DORN Freddy, LIENHARD Michael

Membre(s) de la commission consultative excusé(s) :
Membre(s) de la commission consultative non excusé(s) : FINCK Michel

ORDRE DU JOUR

**Enquête publique- Déclassement d'une partie de l'impasse de l'alouette
Lotissement les Jardins – Vente d'un lot (suite désistement)
Grande salle Polyvalente à Zutzendorf – Transformation et extension
Acquisition de terrains pour une réserve foncière
Admission en non valeur – Redevance ordures ménagères
Représentants au conseil d'école
Désignation des délégués auprès de l'ASCOZ
Acceptation d'une recette
Informations diverses**

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux membres de la commission consultative.

Le procès-verbal de la dernière séance n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.
Puis, le maire entame l'ordre du jour de la présente séance.

Enquête publique- Déclassement d'une partie de l'impasse de l'alouette :

Le conseil municipal,

Vu l'ordonnance n° 59-115 du 07 janvier 1959 relative à la voie communale,

Vu le décret n° 76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités d'enquête préalable au classement, au déclassement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur des voies communales,

Vu l'enquête prescrite par arrêté municipal du 17 juillet 2008,

Vu les dossiers de classement établis par l'Ingénieur des TPE chef de l'UTE Ouest à Bouxwiller, mis à l'enquête,

CONSIDERANT QUE les formalités administratives ont été respectées et que l'enquête est close,

DECIDE à l'unanimité

De déclasser une partie de la voirie communale B – Voies à caractère de rue :
Impasse de l'alouette en partie (section 5, parcelle 182/0.26, 1,88 ares)

Lotissement les Jardins – Vente d'un lot (suite désistement) :

Le maire donne la parole au maire délégué qui expose qu'il y a eu deux désistements et une demande de terrain.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mai 2008 cédant les lots 1 à 11,

Vu le désistement de M. BALVA Nicolas et Mlle RICHERT Rébecca désirant acquérir le lot 3,

Vu le désistement de M. et Mme DEGER Markus désirant acquérir le lot 7,

Vu la demande de M. KEMPF Fabrice et Mlle WALTER Sandra pour le lot 3,

DECIDE à l'unanimité

de céder le lot comme suit

N° lot	Références cadastrales	Contenance en are	Acquéreur Nom. prénom	Acquéreur Adresse	Prix € HT	Prix € TTC	SCHON/m²
3	Section 562-6 Parcelle 3/318	6,40	M. KEMPF Fabrice Mlle WALTER Sandra	31, rue Hanau Lichtenberg ZUTZENDORF	41.740	49.922	256,00

de préciser que le lot n°7 est disponible actuellement
d'autoriser le maire délégué à signer les actes de vente

Grande salle polyvalente à Zutzendorf – Transformation et extension :

Le maire expose

Par délibération du 30 mai dernier, le conseil municipal avait décidé de solliciter une estimation financière pour la transformation et l'extension de la Grande salle polyvalente à Zutzendorf afin de permettre au club pongiste d'y pratiquer leurs entraînements et leurs matchs.

Un avant-projet sommaire a été réalisé par le cabinet Equinoxe de Pfaffenhoffen pour un montant de 87.244 € HT.

En cas d'accord de principe, le maire propose de revoir point par point les éléments du devis et de déterminer les matériaux à utiliser et les subventions susceptibles d'être allouées par le Conseil Général et le Conseil Régional.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter un Avant Projet Définitif.

Par ailleurs, la commune rédigera une charte de location de la salle à remettre à chaque utilisateur lors de la location de la salle.

Acquisition de terrains pour une réserve foncière :

Le maire expose

M. SCHULTZ Raymond, héritier de M. SCHULTZ Emile et de Mme SPIELBERGER Anne épouse SCHULTZ Michel, a cédé à la commune une parcelle dans la future tranche du lotissement les Tilleuls et se dit prêt à vendre les autres terrains situés sur le ban de la commune qu'il a hérités ou dont il est propriétaire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité
D'acquérir les terrains suivants :

Section	Parcelle	Lieu dit	Contenance en are	Prix €/are	Prix total €
41	71	Raepelhag	4,61	40,00	184,40
41	70	Raepelhag	12,74	40,00	509,60
34	127	Raepelsteg	1,69	20,00	33,80
30	396	Steige	1,55	20,00	31,00
30	395	Steige	1,63	20,00	32,60
Total			22,22		791,40

d'autoriser le maire à signer toutes les pièces correspondantes dont l'acte notarié.

Admission en non valeur – Redevance Ordures ménagères :

Le conseil municipal sur proposition du Comptable du Trésor décide à l'unanimité d'admettre en non valeur suite au procès verbal de carence, les sommes suivantes :

- 376,27 € au titre de la redevance ordure ménagère du 1^{er} semestre 2002 au 2^{ème} semestre 2003 due par Mme SCHNEIDER Angélique domiciliée anciennement au 43, rue Hanau Lichtenberg à Zutzendorf.
- 14,85 € au titre de la redevance ordure ménagère du 2^{ème} semestre 2003, due par M. CHRISTOPHEL Jean-Yves domicilié anciennement au 43, rue Hanau Lichtenberg à Zutzendorf.

Représentants au conseil d'école :

Le maire expose

Le conseil d'école est composé notamment du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Le représentant du maire auprès des écoles et notamment au conseil d'école est depuis de nombreuses années M. Charles FINCK, 1^{er} Adjoint au maire,

Le maire délégué, M. Jean REICHERT assistait également au conseil d'école des écoles élémentaires. Ce dernier ne désirant plus remplir cette fonction propose de nommer M. BERGMANN Philippe.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité moins une abstention de nommer M. Philippe BERGMANN délégué au conseil d'école.

Désignation des délégués auprès de l'ASCOZ :

Le maire expose

Suite au renouvellement des mandats municipaux, il y a lieu de désigner les délégués pour siéger au sein de l'Association Sportive et Culturelle d'Obermodern-Zutzendorf (ASCOZ).

Selon les statuts de cette dernière, il y a 9 délégués du conseil municipal à désigner.

Les conseillers municipaux délégués précédemment et qui sont actuellement en fonction sont Mmes et Mrs

FINCK Charles, REICHERT Jean, FILLIAU Elfriede, BALTZER Jean-Jacques, KAUFFMANN Rodolphe, DURRMEYER-ROESS Céline et STEGNER Helmut

M. REICHERT Jean fait savoir qu'il ne désire plus être délégué.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les personnes suivantes déléguées à l'ASCOZ :

Mrs et Mmes FINCK Charles, FILLIAU Elfriede, BALTZER Jean-Jacques, KAUFFMANN Rodolphe, DURRMEYER-ROESS Céline, STEGNER Helmut, BERGMANN Philippe, BURCKEL Damien, WICK Michel

Acceptation d'une recette :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la recette suivante :

- 1.600 € du FCO au titre d'une participation à l'acquisition d'un système d'alarme aux vestiaires/club house

Informations diverses :

- CCID – le maire donne lecture de la liste des personnes nommées par les services fiscaux du Bas-Rhin qui composent la Commission Communale Des Impôts Directs à savoir :
Titulaires : BALTZER Jean-Jacques, WICK Michel, FILLIAU Elfriede, DORSI André, BRUMBTER Bernard, REICHERT Albert.
Suppléants : ABT Viviane, BURCKEL Damien, ZIMMER Jean-Jacques, WEISSGERBER Jean-Claude, KRIEGER Michel, LEONHART Georges

- Distribution aux conseillers du rapport annuel 2007 du SMITOM du secteur HAGUENAU-SAVERNE
- Le procès-verbal de la séance 19 juin 2008 de la CCPH avait été transmis avec la convocation du CM – Aucune question n'a été soulevée.
- Le revêtement de sol souple a été posé dans la salle jouxtant l'ELAV pour un montant de 2.446,80 € HT. Les travaux ont pu être réalisés avant le Messti à Obermodern
- Les travaux d'aménagement de la rue des Seigneurs ont commencé le 5 septembre. Malgré quelques imprévus au niveau des branchements qui occasionnent un retard de 10 jours, le chantier avance bien.
- Le service minimum d'accueil des enfants a également été mis en place en cas de grève du personnel enseignant. A ce jour, sept personnes ont acceptées cette mission. La liste des personnes est évidemment susceptible d'évoluer en fonction des disponibilités de chacun.
- M. Georges LEONHART a adressé ses félicitations et remerciements par courrier du 1^{er} octobre à l'ensemble du conseil municipal, de la commission consultative et du secrétariat pour la réception du 19 écoulé, organisée en l'honneur de M. Rémi RUSTENHOLZ pour la remise de la médaille d'honneur RDC d'argent et de lui-même pour l'attribution de titre de Maire Honoraire.

- Dates a retenir

Jeudi 9 octobre 2008 à 20 h réunion de la commission *Cérémonies*

Jeudi 9 octobre 2008 à 21 h réunion de la commission *Presse*

Dimanche 11 janvier 2009, fête des Séniors,

Le maire rappelle que le service est assuré par les conseillers et leurs conjoints. Il les remercie par avance de leur présence.

LU ET APPROUVE : Suivent la signature des membres présents

Pour extrait conforme,

OBERMODERN-ZUTZENDORF, le 7 octobre 2008

Le Maire,